



Le 25 mai 2011

Chers parents,

La fin de l'année est proche. Le moment est venu de vous rappeler quelques points d'organisation et quelques dates qui vous aideront à suivre votre enfant en cette période déterminante de sa scolarité.

### Examens

La mercredi 8 juin votre enfant débutera ses examens. Il s'agit d'un moment très important dans le parcours scolaire de l'élève. Les examens constituent la synthèse des apprentissages effectués. Vous comprendrez dès lors l'importance de votre soutien auprès de votre enfant.

Les élèves peuvent quitter l'école une demi-heure avant la fin du dernier examen. Cette sortie anticipée sera notifiée dans le journal de classe. Si l'élève ne l'a pas, il devra attendre l'heure de sortie prévue dans l'horaire.

### Absences

Nous vous rappelons que toute absence à un examen sans certificat médical, sera sanctionnée par un « 0 » pour le cours concerné. Si l'absence de l'élève à un examen est couverte par un certificat médical, cet examen devra être représenté en seconde session.

### Seconde session

La seconde session se déroule les, lundi 29 et le mardi 30 et mercredi 31 août. Un horaire de passation sera confirmé à votre enfant lors de la remise des bulletins. Si l'élève est absent pour un examen de seconde session, avec ou sans CM, la cote obtenue en juin sera reprise pour la délibération. Nous vous rappelons que l'organisation d'une seconde session n'est pas une obligation pour les écoles, mais une chance supplémentaire offerte à l'élève. S'il ne saisit pas cette chance, il risque très vraisemblablement l'échec de son année. Nous vous invitons dès lors à la prudence lors de la réservation de vos vacances. Aucune exception ne sera tolérée dans le calendrier remis à l'élève qui aurait des examens en août.

### Recours

Nous vous rappelons qu'en cas d'attestation B ou C (échec), un recours auprès de la direction est possible. Cette possibilité n'existe pas si l'élève est ajourné en août. La période des recours s'étale du mardi 28 juin (10h) au mercredi 30 juin à 10h. Tout recours introduit hors délai sera « non recevable ». Si votre enfant obtient une attestation B ou C en septembre, une possibilité de recours existe également. Contactez la direction dans les deux jours qui suivent la remise des résultats.

### Les dates à retenir de la 3<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> :

- Du 8 au 22 juin : examens
- Du 23 au 27 juin : délibérations (les élèves ne sont pas à l'école)
- Le mardi 28 juin
  - 8h25 : programmation des TFE (uniquement pour les élèves de 5SA, 5SE, 5NG)
  - 10h : remise des bulletins. Début de la période de recours (ouverte jusqu'au 30/6 à 10h).
  - 11h-12h : professeurs à disposition des élèves pour préparer la deuxième session
  - 13h-16h30 : rencontres élèves/professeurs

En espérant que votre enfant donnera le meilleur de lui-même, nous vous adressons, chers parents, nos meilleures salutations.

Josiane Monseur, Directrice.